

ÉVOLUTION FAMILIALE

Aujourd'hui, nous avons reçu Katerine Daniault, salariée de l'asfodep en contrat de professionnalisation dans le domaine de l'insertion professionnelle. Ses compétences en économie sociale et familiale lui permettent de nous parler de la famille et de son évolution dans la société française.



Elle est venue nous donner des conseils au sujet de la vie de la famille à travers les périodes de la vie de celle-ci.

Cette dernière nous a parlé de cinq grands thèmes :

- la scolarité des enfants
- les moyens de transport
- l'accès à la propriété immobilière
- le choix d'un bien immobilier
- les loisirs d'été pour toute la famille

Concernant la scolarité des enfants :

Celle-ci est obligatoire pour les enfants âgés de 3 à 16 ans.

Cette scolarité se réalise à l'école maternelle pour les enfants âgés de 3, 4

et 5 ans.

Elle se réalise à l'école élémentaire pour les enfants âgés de 6, 7, 8, 9 et 10 ans.

Elle se réalise au collège pour les enfants âgés de 11, 12, 13 et 14 ans.

Elle se réalise au lycée pour les enfants âgés de 15, 16 et 17 ans.

A partir de l'âge de 18 ans, certains jeunes décideront de faire des études supérieures à l'université par exemple.

Ils pourront étudier en France ou à l'étranger grâce au programme Erasmus.

<https://info.erasmusplus.fr/erasmus/102-qu-est-ce-qu-erasmus.html>

Quand les jeunes étudient à l'université loin de leur famille, ils peuvent trouver des hébergements à tarif raisonnable grâce au CROUS de chaque académie scolaire.

<https://www.crous-poitiers.fr>

Lorsque les parents de ces étudiants n'ont pas beaucoup de ressources financières, ces étudiants peuvent bénéficier de bourses pour pouvoir vivre décemment pendant leurs études universitaires.

Les parents conservent leur obligation alimentaire vis-à-vis de leur enfant, même si ce dernier est boursier.

Pour bénéficier de cette bourse, il faut respecter certains critères que voici :

- Être inscrit en formation initiale en France ou dans un autre pays

de l'Union européenne,

- Être inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé autorisé à recevoir des boursiers,
- Suivre des études supérieures à plein temps,
- Avoir moins de 28 ans lors de la 1ère demande de bourse,
- Avoir un bac français ou un diplôme admis en équivalence,
- Avoir des revenus inférieurs au plafond (Pour l'année universitaire 2021-2022, les revenus retenus sont ceux perçus en 2019 par la famille ou le tuteur légal).

<https://urlz.fr/g1YB>



Les familles aux revenus faibles ou moyens sont aussi soutenues par l'État français pour la scolarité de leurs enfants grâce à l'allocation de rentrée scolaire.

Pour bénéficier de cette allocation de rentrée scolaire, il faut que les familles soient déjà bénéficiaires de prestations sociales et qu'ils aient à charge un ou plusieurs enfants âgés de 6 à 18 ans.

Pour les enfants âgés de 6 à 10 ans, le montant de cette allocation de rentrée

scolaire s'élève à 370,31 euros par enfant.

Pour les enfants âgés de 11 à 14 ans, le montant de cette allocation de rentrée scolaire s'élève à 390,74 euros par enfant.

Pour les enfants âgés de 15 à 18 ans, le montant de cette allocation de rentrée scolaire s'élève à 404,28 euros par enfant.

Pour bénéficier de cette allocation de rentrée scolaire, il faut que les familles ne dépassent pas un certain plafond de ressources.

Si cette famille a un enfant à charge, ses revenus de la dernière année fiscale ne doivent pas excéder la somme de 25319 euros pour bénéficier de cette allocation de rentrée scolaire.

Si cette famille a deux enfants à charge, ses revenus de la dernière année fiscale ne doivent pas excéder la somme de 31162 euros pour bénéficier de cette allocation de rentrée scolaire.

Si cette famille a trois enfants à charge, ses revenus de la dernière année fiscale ne doivent pas excéder la somme de 37005 euros pour bénéficier de cette allocation de rentrée scolaire.

Cette allocation de rentrée scolaire est versée aux familles au mois d'août pour que les familles puissent acheter le matériel scolaire pour la rentrée scolaire, qui a lieu au début du mois de septembre.

<https://youtu.be/inSPFi7GH8>

<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/enfance-et-jeunesse/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars?active=tab1>

Concernant les moyens de transport et la mobilité :

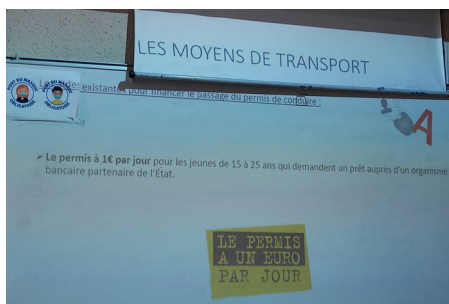
Madame Daniault nous a montré tous les moyens possibles pour nous aider à nous former en vue d'obtenir le permis de conduire, même si notre situation financière n'est pas favorable.

Via le compte personnel de formation, il est possible de faire une demande de

financement du permis de conduire B. Pour posséder un compte personnel de formation, il faut avoir eu une activité professionnelle en France au préalable et posséder un numéro de sécurité sociale.

Pôle Emploi peut également soutenir les demandeurs d'emploi de plus de six mois pour les aider à se former pour obtenir le permis de conduire.

La Région Nouvelle-Aquitaine peut également soutenir les jeunes âgés de 17 à 25 ans engagés dans un processus de formation visant à entrer dans le monde professionnel pour les aider à financer leur formation au permis de conduire.



Les personnes travaillant dans le cadre de l'intérim peuvent aussi bénéficier de l'aide du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire pour se former et tenter d'obtenir leur permis de conduire.

Les personnes bénéficiaires du RSA peuvent aussi être soutenues partiellement pour leur formation pour obtenir le permis de conduire, si elles sont bien engagées dans la recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante.

La Mission Locale chargée de l'accompagnement sociale et administratif des jeunes de 16 à 25 ans peut aussi soutenir ses bénéficiaires pour l'acquisition du permis de conduire.

Il existe aussi un dispositif appelé « le permis à 1 euro par jour » qui s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 25 ans. Une demande de prêt est faite auprès d'un organisme bancaire partenaire de l'Etat français. Cette somme est versée à l'auto-école et le bénéficiaire de cette aide en rembourse le montant de ce prêt petit à petit sans les intérêts pris en charge par l'Etat.

Pour les personnes, qui n'ont pas le droit

d'avoir un compte bancaire classique et désireuses de passer leur permis de conduire, il existe aussi une autre aide proposée par l'Union Départementale des Associations Familiales. Cette aide consiste en un micro-crédit social.

A Niort, il existe la Plateforme Mobilité d'Ateliers Méca pour aider les personnes à faibles ressources pour entretenir ou réparer leur moyen de transport (scooter, voiture ou vélo).

Cette plateforme propose aussi de la vente de véhicules dont le prix s'élèvera entre la somme de 1200 et de 4000 euros.

Elle propose aussi la location de scooter, d'un vélo ou d'une voiture.

Elle pourra nous proposer de louer un vélo à assistance électrique pour une semaine pour un montant de 12 euros et pour un mois pour un montant de 40 euros. Il faudra verser une caution d'un montant de 150 euros pour l'utilisation de ce moyen de transport.

Elle pourra nous proposer de louer un vélo à assistance électrique pour une semaine pour un montant de 12 euros et pour un mois pour un montant de 40 euros. Il faudra verser une caution d'un montant de 150 euros pour l'utilisation de ce moyen de transport.

Elle pourra nous proposer de louer un scooter à assistance électrique pour une semaine pour un montant de 20 euros et pour un mois pour un montant de 60 euros. Il faudra verser une caution d'un montant de 300 euros pour l'utilisation de ce moyen de transport.

Elle pourra nous proposer de louer une voiture pour une semaine pour un montant de 45 euros et pour un mois pour un montant de 150 euros. Il faudra verser une caution d'un montant de 450 euros pour l'utilisation de ce moyen de transport.

Elle pourra aussi nous proposer gratuitement des conseils en mobilité et une auto-école sociale.

La compagnie de transport TANlib propose des bus, qu'on peut utiliser gratuitement tous les jours de la semaine.

Elle propose aussi des moyens de trans-

port à destination des personnes en situation de handicap.

Il est aussi possible de louer un vélo de la compagnie TANlib et de l'utiliser gratuitement durant les trois premiers mois sous réserve d'avoir déposé un chèque de caution d'un montant de 550 euros.

Il est aussi possible de louer un vélo à assistance électrique en libre-service.

Il est aussi possible de louer une trottinette électrique pendant deux mois gratuitement sous réserve d'avoir déposé un chèque de caution d'un montant de 800 euros.

<https://www.tanlib.com/>

Concernant l'accès à la propriété immobilière :

Pour acheter une maison ou un appartement il faut pouvoir bénéficier de l'accord de la banque et ainsi obtenir un prêt immobilier. Sans cet accord l'achat d'une maison ou d'un appartement n'est pas possible.

Pour obtenir un prêt, la banque étudie le dossier des futurs acheteurs. La banque accepte un emprunt bancaire quand les futurs acheteurs n'ont pas de difficulté financière trop importante.

Pour obtenir un prêt immobilier le ou les futurs acheteurs doivent avoir des revenus avec des salaires suffisamment confortables pour rembourser l'emprunt de la banque. Un CDI est souvent demandé.

La somme du prêt bancaire dépend des revenus du foyer.

Exemple : Un revenu mensuel de 1500€ / montant du remboursement de l'emprunt de 500€ maximum par mois à la banque.

<https://www.immobilier-danger.com/Premier-achat-immobilier-25-244.html>

Concernant le choix d'un bien immobilier :

Avant l'achat d'un bien immobilier il faut penser à certains points, pouvant être :

- La somme du prêt bancaire,
- La localisation du bien : centre-ville, agglomération, village en campagne, proche du lieu de travail, des écoles des enfants, des transports en commun, etc...,
- Le type de bien : appartement, maison de ville avec jardin, maison de campagne, neuf ou ancien avec travaux ou non, etc...,
- Surface souhaitée en m² et le nombre de pièces désirées,

Lorsque l'on achète un bien il faut être vigilant au Diagnostic de Performance Energétique (DPE) qui indique le taux de consommation en énergie (électricité et gaz). Soit, les dépenses financières liées aux déperditions de chaleur par exemple.

Enfin, Madame Daniault nous a parlé des loisirs à destination de la famille

qui seront proposés cet été.

Les loisirs d'été à Niort :

- Niort Plage du vendredi 9 juillet 2021 au dimanche 22 août 2021 au parc Pré-Leroy et au Port Boinot avec des activités pour toute la famille,
- Cinéma en plein air gratuit et sur réservation au 05 49 78 74 11 du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h (sauf jours fériés),
- Le CGR de Niort avec plusieurs sorties de films tout l'été,
- La visite de la Villa Pérochon, du musée du Donjon et du musée Bernard d'Agesci,
- De nombreux festivals partout en Deux-Sèvres,
- Des activités diverses pour tous avec les Centres Socio-Culturels.

<https://www.niortdedansdehors.fr/index.html>

<https://www.cgrcinemas.fr/niort/films-a-affiche>

<https://www.deux-sevres.fr/les-festivals-en-deux-sevres>

Pour plus d'informations, visitez :

<http://flefliasfodep.over-blog.com/>



Évolution familiale : nos reporters donnent leur opinion !

C'était moyen, car, même s'il y avait des informations qui semblaient intéressantes, je n'avais pas le niveau de français suffisant pour comprendre une partie de ces informations.

C'était bien d'avoir des informations à propos des aides à la formation au permis de conduire.

Notre intervenante s'est adressée à nous comme si nous étions des Français et par conséquent cela ne fut pas toujours aisé de la comprendre. Heureusement que notre formateur a pu éclaircir certains mots difficiles.

J'ai apprécié toutes les précieuses informations données à propos des enfants.

Hayatullah d'Afghanistan

C'était moyen, car j'ai pu comprendre que quelques éléments de cette présentation de l'évolution familiale, car mon niveau de français est encore minime.

Dans le dossier joint à cette présentation, j'ai surtout apprécié les parties qui concernaient l'acquisition du permis de conduire et d'un logement.

Saïd Hussain d'Afghanistan

C'était bien, parce que c'était utile d'être informé sur les aides possibles concernant le financement du permis de conduire et sur les bourses à destination des étudiants, dont les familles

ont peu de ressources financières.

Abu Bakar du nord du Soudan

C'était bien, parce que j'ai bien compris les explications données par Kataline. Parmi tous les thèmes, qu'elle a traités, j'ai eu surtout de l'intérêt pour ce qui concernait la scolarité des enfants et en particulier l'allocation de rentrée scolaire et le plafond à ne pas dépenser pour en bénéficier. J'ai aussi apprécié de recevoir de bons conseils pour l'acquisition d'un logement.

Amphaphone du Laos

C'était bien, car j'ai bien apprécié les informations données concernant la scolarité des enfants et les aides permettant de financer le permis de conduire pour les personnes qui ont des difficultés financières.

Aya de Syrie

C'était bien, car j'ai surtout apprécié d'être informée sur les loisirs gratuits pour mes enfants et moi.

Zamzam de Somalie

C'était bien. J'ai surtout aimé écouter et comprendre les explications concernant les aides financières pour nous soutenir lors du financement de la formation pour le permis de conduire.

C'était bien aussi d'apprendre à savoir comment bien choisir son futur logement en fonction du diagnostic de performance énergétique.

Imran d'Afghanistan

C'était bien d'avoir pu être informée sur toutes les aides possibles pour financer le permis de conduire assez coûteux en France et pour soutenir l'instruction des enfants.

Sharifa d'Afghanistan

C'était bien, car j'ai trouvé que c'était utile d'être informée sur les aides à destination des enfants et des jeunes scolarisés et les aides pour financer le permis de conduire. J'ai aussi apprécié de recevoir les premiers conseils pour l'accession à la propriété.

Sasikala du Sri Lanka

C'était bien, car maintenant je sais qu'il existe des aides financières pour faciliter l'instruction de mes enfants, si ma situation financière personnelle n'est pas stable. C'est bien aussi qu'il existe des aides pour nous permettre de passer le permis de conduire dans un délai raisonnable même si notre situation financière n'est pas avantageuse à ce moment-là.

Ferdowsa de Somalie

